

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE117

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Allain

ARTICLE PREMIER

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, après les mots :

« les femmes, »

Insérer les mots :

« les modes de consommation et de production durables »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modes de consommation et de production durables doivent guider l'action en matière de politique de développement, à l'instar des valeurs de la démocratie et de l'État de droit, de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de la responsabilité sociale et environnementale et du travail décent.